

ARRÊTÉ DU MAIRE N°256/2023

Le Maire de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
- Le Code de la Route,
- La demande en date du 13 mars 2023 de l'Entreprise NGE/GUINTOLI 73 Rue des Chênes, 74370 Pringy, pour des reprises d'éléments maçonnés et la pose d'une grille d'eau pluviale au droit du croisement chemin de la Fontaine/avenue Borcier, en bordure de la Route Départementale 992 / avenue Borcier, du 4 au 13 octobre 2023,

Considérant

- Qu'il importe de faciliter l'exécution de ces travaux, d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise intervenante,
- L'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre le bon déroulement des travaux,

Article 2 : L'organisation de la réglementation temporaire sera à la charge de l'Entreprise NGE/GUINTOLI 73 Rue des Chênes, 74370 Pringy.

La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier et par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.

L'entreprise sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation du 4 au 13 octobre 2023.

Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

Article 3 : Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels dont ampliation sera adressée :

- A l'entreprise NGE/GUINTOLI,
- A la gendarmerie de Seyssel,
- Au centre de secours de Seyssel,
- Au service technique municipal

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seyssel, le 21 septembre 2023

Le Maire, Gérard LAMBERT

